



Villeneuve la Guyard



Foire aux Oignons 2022 27 et 28 août

Organisation Foire aux Oignons – Madame FRANÇOIS
Tél : 03 86 66 42 97 ; Mail : foireauxoignonsvlg@orange.fr

Lundi, Mercredi, Jeudi de 9h à 12h et 14h à 16h30
et Vendredi de 9h00 à 12h00

BULLETIN D'INSCRIPTION

PARTICULIER

NOM
Prénom
Adresse
Code Postal Ville
N° téléphone

PROFESSIONNEL

NOM
Prénom
Société
Adresse
Code Postal Ville
N° téléphone

TARIF POUR LES 2 JOURNÉES, NON DISSOCIABLES

8 € les 2 ml sur 2 jours pour les exposants de la commune et extérieurs

Nombre souhaité de mètres linéaires (multiple de 2 obligatoirement)

MI	2	4	6	8	10	12	14
Tarif	8 €	16 €	24 €	32 €	40 €	48 €	56 €

Nature des objets proposés à la vente

L'ensemble de nos places font 2 mètres de profondeur environ.

Si vous avez une tonnelle ou un abri, merci de le préciser ses dimensions

Documents à joindre impérativement à votre demande :

- Copie recto-verso de votre carte d'identité
- Enveloppe timbrée avec adresse pour renvoi de l'autorisation
- Règlement par **chèque à l'ordre : Régie droit de place VLG**
- Copie de votre inscription au registre du commerce (professionnels)
- Attestation jointe au bulletin d'inscription (particuliers)

À envoyer à :

Organisation Foire aux Oignons2022

Mairie – Place de l'Hôtel de Ville

89340 Villeneuve la Guyard

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Horaires :

Samedi 27 août 2022 8h00 / 19h00

Dimanche 28 août 2022 8h00 / 18h00

Mise en place des exposants : samedi 5h00/7h30 – dimanche 6h00/7h30

Le déballage doit être terminé impérativement à 7h30

1. Vous attestez sur l'honneur ne pas avoir acheté du matériel ou des produits neufs en vue de les revendre lors de cette manifestation (pour les particuliers).
2. Le déballage ne peut avoir lieu que dans le périmètre défini. Les véhicules peuvent être conservés uniquement par les exposants avenue des Promenades. Dans tous les autres cas, ils doivent être stationnés à l'extérieur du périmètre de la Foire.
3. Toute circulation sera strictement interdite dans le périmètre de la Foire à partir de 8 heures, vous devrez veiller à laisser le passage des secours (3,50 mètres minimum). **Attention la possession d'une structure permettant de vous protéger (tonnelle) est réglementée.**
4. Vos papiers devront être présentés aux placiers à votre arrivée et pourront vous être demandés à tout moment sur votre stand.
5. La réservation est faite pour deux jours non dissociables. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de défaillance de l'exposant. Les emplacements inoccupés à 7h30 seront considérés comme disponibles.
6. Le commerce de tout animal vivant est interdit.
7. La restauration est réservée en priorité aux Associations Villeneuviennes et aux commerçants locaux dans le cadre de leur activité habituelle.
8. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de suspendre toute activité qui ne correspondrait pas à la demande originale initiale.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement en vigueur pour cette manifestation et en accepte les termes.

Nom : Prénom :

Date : Signature :